

Par Mes Luc Côté, Mylène Dimitri et Philippe Tremblay

Modératrice : Fannie Lafontaine, professeure à la Faculté de droit et directrice de la Clinique de droit international pénal et humanitaire

Présentation des conférenciers :

Me Luc Côté, avocat émérite du Barreau du Québec, consultant en justice internationale; anciennement procureur au Tribunal pénal pour le Rwanda et au Tribunal spécial pour la Sierra Leone, avocat conseil à la section des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre du Ministère de la Justice et chefs des enquêtes de nombreuses commissions d'enquête internationales, dont en République démocratique du Congo, au Timor-Leste et au Kyrgystan.

Me Mylène Dimitri, avocate de Désiré Munyaneza, accusé au Canada de génocide, crimes contre l'humanité et de crimes de guerre pour les événements survenus au Rwanda en 1994, et d'Augustin Ndirabataware, Ministre du Plan du Rwanda en 1994, accusé devant le Tribunal pénal international pour le Rwanda.

Me Philippe Tremblay, avocat, chargé de programme Colombie, Avocats sans frontières – Canada. Anciennement à l'Association pour la prévention de la torture et au Comité international de la Croix-rouge.

Résumé de la conférence :

Dans le cadre du Mois des carrières, la Clinique de droit international pénal et humanitaire (CDPIH) invite trois conférenciers qui présenteront leur carrière en droit international.